

**DEMANDE DE RÉSERVATION DE NOM**

**ATTENTION : LE CHOIX ET L'UTILISATION DE LA DÉNOMINATION INCOMBENT AU REQUÉRANT. LIRE LES MODALITÉS ET CONDITIONS QUI FIGURENT AU VERSO AVANT DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS.**

**1. Quel est le nom proposé de l'entreprise?** (Fait la distinction entre les majuscules et les minuscules - Le nom sera enregistré tel qu'il est tapé)

**2. TYPE D'ENTITÉ et le MOTIF DE LA RÉSERVATION :**

| Type d'entité (sélectionnez une réponse) |   | Motif de la réservation (sélectionnez une réponse)   |
|--|---|--|
| <b>Nom commerciaux</b>                   | Nom commerciaux (Propriété unique/Société en nom collectif)<br>Société en commandite<br>Société à responsabilité limitée du Manitoba<br>Société en commandite extraprovinciale<br>Société à responsabilité limitée extraprovinciale   | Nouvelle Enregistrement<br>Changement de nom   |
| <b>Corporation commerciale</b>           | Corporation avec capital-actions du Manitoba<br>Corporation avec capital-actions extraprovinciale<br>Corporation avec capital-actions fédérale  | Constitution/Enregistrement<br>Fusion  |
| <b>Corporations à but non lucratif</b>   | Corporation sans capital-actions du Manitoba<br>Corporation sans capital-actions extraprovinciale<br>Corporation sans capital-actions fédérale  | Reconstitution ou rétablissement d'une société inactive  |
| <b>Divers</b>                            | Coopérative avec capital-actions du Manitoba<br>Coopérative sans capital-actions du Manitoba<br>Coopérative avec capital-actions extraprovinciale ou fédérale<br>Coopérative sans capital-actions extraprovinciale ou fédérale<br>Caisse Populaire du Manitoba<br>Demande d'inscription de nom (organisme sans but lucratif non constitué en corporation) | Prorogation au Manitoba (sélectionnez le type d'entité du Manitoba pertinent)<br>Changement de nom |

**3. Province d'origine**  
(Entités extra provinciales et fédérales seulement)

**4. Le numéro d'enregistrement de la province d'origine**  
(Entités extra provinciales et fédérales seulement)

**5. Comment ou pourquoi ce nom a été choisi?**

**6. Indiquez l'endroit au Manitoba où l'entreprise sera en exploitation** (p. ex., Gimli, Winnipeg, etc.)

**7. Décrivez la nature de l'entreprise. Veuillez donner une description détaillée.**

**8. Indiquez tout autre renseignement pertinent** (p. ex., nom des sociétés affiliées, consentements offerts par d'autres entreprises, autorisation d'exploitation locale de sociétés à l'extérieur de la province, etc.)

**9.  Service Accéléré** (Le coût du service accéléré est le double de celui d'une demande ordinaire)

**Données de contact et de livraison**

Nom et adresse de l'expéditeur :

Personne-ressource :

Tél (8:30-4:30) :

Droits ci-joints :

Numéro de référence du client :

Comment est-ce que vous aimeriez la réponse livrée?

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Cueillette

Courrier

## MODALITÉS ET CONDITIONS

1. Il faut soumettre une demande de réservation de nom pour établir si un nom peut être utilisé pour enregistrer un nom commercial, déposer une demande d'inscription de nom, constituer une entreprise en société, enregistrer une entreprise ou modifier un nom existant. (Nota. Si on enregistre le nom d'une entreprise comme un nom à numéro ou si on modifie le nom pour qu'il devienne un nom à numéro, il n'est pas nécessaire de soumettre une réservation de nom, p. ex. 3456789 Manitoba.)
2. Toute demande de réservation de nom se traduit par la production d'un rapport de cinq pages. Les deux premières indiquent les noms enregistrés au Manitoba. Les deux suivantes indiquent les noms enregistrés ailleurs au Canada. La dernière indique les marques de commerce.
3. Il vous incombe de veiller à ce que le nom que vous choisissez ne soit pas identique ou trop semblable à une marque de commerce, une entreprise, une association ou une personne morale existante. Si quelqu'un dépose une plainte au sujet de votre nom et que la plainte est fondée, il vous incombe de modifier le nom que vous avez choisi. L'Office des compagnies ne garantit aucunement que l'obtention d'une réservation pour le nom que vous avez choisi ou l'enregistrement subséquent du nom réservé signifie qu'il ne fera pas l'objet d'une plainte ou d'une directive de modification.
4. Vous pouvez vérifier la présence de noms semblables en consultant des annuaires téléphoniques, des publications spécialisées, des revues ou des annonces, et en communiquant avec les directions responsables des entreprises des autres autorités provinciales ou territoriales.
5. La réservation d'un nom ne « protège » pas le nom et ne « garantit » pas qu'il sera automatiquement à votre disposition. L'utilisateur d'un nom doit assumer tous les risques liés à cette utilisation.
6. Un seul nom peut être réservé en utilisant ce formulaire. Si le nom n'est pas disponible, il faut choisir un nouveau nom ET soumettre un nouveau formulaire de réservation, accompagné des DROITS exigibles. La recherche attentive et le choix judicieux d'un nom peuvent-vous épargner du temps et de l'argent.

## MOTIFS DE REJET D'UN NOM

- Nom interdit
- Comprend des mots courants ou ne décrit que la nature de l'entreprise
- Ne comprend qu'un nom de famille ou un nom géographique
- Trop semblable à d'autre nom (s).
- Nom obscène ou choquant pour une utilisation publique
- Un élément distinctif devrait être ajouté.
- Un élément descriptif devrait être ajouté.